

Consultation publique sur la politique d'intendance des terres humides du Yukon

Synthèse des résultats

Résumé

Le 1^{er} mars 2022



**Yukon**

Remerciements

Le présent rapport résume les conclusions tirées de la consultation publique sur la politique d'intendance des terres humides du Yukon. Au cours de cette consultation, outre la réalisation d'un sondage, le gouvernement du Yukon a organisé une table ronde virtuelle regroupant les parties prenantes. Le gouvernement a fait appel aux sociétés de conseil Kiri Staples Consulting et Emily Martin Consulting pour animer la table ronde tandis que le Bureau des statistiques du Yukon a mené le sondage. Resilient North Consulting a analysé les données issues du sondage. Kiri Staples Consulting et Resilient North Consulting ont fourni d'autres analyses et contributions écrites pour le présent rapport.



Résumé

Cela fait maintenant cinq ans que le gouvernement du Yukon travaille à l'élaboration d'une politique d'intendance des terres humides. Ce processus a récemment donné lieu à une consultation publique. À ce stade, trois méthodes ont permis d'obtenir l'avis du grand public et des parties prenantes. Une table ronde réunissant 72 participants a permis d'entendre les représentants des Premières Nations du Yukon et des gouvernements autochtones¹, des administrations municipales, territoriales et fédérales, des organisations de l'industrie, des organisations de protection de l'environnement ainsi que de certaines commissions et de certains conseils. Cette consultation comprenait également un sondage pour lequel nous avons reçu 115 réponses. Enfin, nous avons invité la population, les gouvernements, les commissions et les conseils ainsi que les divers organismes concernés à transmettre directement leurs commentaires au gouvernement du Yukon.

Le présent rapport fait la synthèse des thèmes généraux abordés durant la consultation publique sur la politique d'intendance des terres humides. Les avis obtenus sur la version préliminaire de la politique reflètent l'antagonisme des points de vue entre ceux exprimant le désir d'une protection accrue des terres humides apportée par la politique et ceux qui estiment que cette même politique devrait mieux accompagner un développement responsable. C'est du sondage que ressortait le plus clairement cette opposition. À la question de savoir si la version préliminaire de la politique conférait une protection appropriée aux bienfaits des terres humides, les réponses se répartissaient équitablement entre ceux qui répondaient par l'affirmative et ceux par la négative, même si bon nombre de répondants demeuraient incertains ou neutres.

¹ Lorsque le gouvernement du Yukon mentionne « les Premières Nations du Yukon et les gouvernements autochtones », le terme « Premières Nations du Yukon » englobe : la Première Nation de Carcross/Tagish; les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik; la Première Nation de Kluane; la Première Nation des Kwanlin Dün; la Première Nation de Liard; la Première Nation de Little Salmon/Carmacks; la Première Nation des Na-cho Nyäk Dün; le Conseil Dena de Ross River; la Première Nation de Selkirk; le Conseil des Ta'an Kwäch'än; le Conseil des Tlingits de Teslin; la Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in; la Première Nation des Gwitchin Vuntut; et la Première Nation de White River. Selon cette définition, « gouvernements autochtones » s'entend des groupes ou des gouvernements autochtones qui revendiquent des droits ancestraux ou issus de traités au Yukon (Première Nation Acho Dene Koe; Conseil tribal des Gwich'in; Société régionale inuvialuit; les Kaska, dont la Première Nation de Dease River, la Première Nation de Kwadacha, la Première Nation de Liard et le Conseil Dena de Ross River; le Conseil central Tahltan; et le Conseil des Gwich'in Tetlit).



De fortes préoccupations ont été soulevées à propos de la faible attention portée aux administrations, autorités, droits et titres autochtones dans le cadre de la version préliminaire de la politique. Les commentaires laissaient entendre que la version préliminaire de la politique devrait mieux tenir compte des manières de savoir et d'être des Autochtones, ainsi que des engagements et des relations avec les Premières Nations du Yukon et les gouvernements autochtones. Si ces commentaires s'appliquaient à la politique dans son ensemble, ils étaient également formulés à propos de certaines sections plus précises de la politique. Bon nombre de ces commentaires étaient liés à la nécessité de mettre en place une protection plus importante des terres humides.

D'autres commentaires laissaient entendre que la version préliminaire de la politique devrait porter une plus grande attention aux changements climatiques et au concept d'« aucune perte nette ». Certains ont fait valoir que le texte ne manquait pas d'occasions d'assurer une meilleure prise en compte de la relation entre les terres humides et les changements climatiques, et d'inscrire cette politique dans les engagements en matière de changements climatiques. On nous a également dit que la version préliminaire de la politique devrait s'engager explicitement pour que les terres humides et leurs bienfaits ne subissent « aucune perte nette ».

Bon nombre des commentaires reçus au cours de la consultation publique relevaient des éléments d'incertitude nécessitant une clarification, notamment ceux qui concernaient des concepts clés et des processus décisionnels. D'autres commentaires sur la version préliminaire de la politique soulignaient que d'autres concepts ou idées pourraient ou devraient y figurer, exprimaient des attentes quant aux résultats attendus des différentes composantes de la politique et soulevaient des questions s'agissant de sa mise en œuvre. D'autres commentaires encore apportaient leur soutien à différents aspects de la version préliminaire de la politique.

